



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT(E) TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DE 1ERE CLASSE

SESSION 2014

SOMMAIRE

I – Les références législatives et réglementaires.....	p.3
II – Le calendrier de l’examen professionnel.....	p.3
III – La composition du jury.....	p.3
IV – Les candidats.....	p.4
V – L’épreuve écrite d’admissibilité.....	p.4
1/ Le questionnaire à choix multiples (QCM).....	p.4
2/ Les questions à réponse ouverte courte (QROC).....	p.4
3/ Les résultats.....	p.4
4/ Le bilan de l’épreuve d’admissibilité.....	p.5
VI – L’épreuve orale d’admission.....	p.5
1/ L’exposé du parcours professionnel.....	p.5
2/ La conversation avec le jury.....	p.6
VII – L’admission.....	p.6

I – Les références législatives et réglementaires

Ce recrutement était organisé selon les dispositions :

- du décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

- de l'arrêté du 10 mai 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique de première classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

- de l'arrêté du 29 avril 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{ère} classe du ministère de la culture et de la communication.

II – Le calendrier de l'examen professionnel

Inscriptions : du 20 mai au 17 juin 2014

Date de l'épreuve écrite d'admissibilité : 16 octobre 2014

Dates de l'épreuve orale d'admission : 1^{er} et 2 décembre 2014

III – La composition du jury

Madame Alexandra HERNANDEZ, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, cheffe de la division sûreté au musée d'Orsay, assurait la présidence de cet examen professionnel.

Ont été nommés membres de ce jury :

– Monsieur Franck BRISSARD, adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{ère} classe, superviseur des mouvements des documents du département des archives privées, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;

– Monsieur Rémy DEMAY, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, adjoint du chef administratif et financier à la direction, accueil, surveillance et sécurité, établissement public du château de Versailles ;

– Madame Leïla HEDDI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, cheffe d'équipe au service de la surveillance, établissement public du musée du Louvre.

IV – Les candidats

22 postes étaient à pourvoir.

Dominante	Inscrits	Présents	Absents
Sécurité et accueil du public	25	16	9
Intégration, rayonnage et récolement	2	2	0
Présentation d'une visite guidée	1	1	0
Total	28	19	9

V – L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est constituée d'un questionnaire à choix multiple portant sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions d'un adjoint technique et de trois questions à réponses courtes à caractère professionnel.

Les sujets de cette épreuve relèvent d'une des cinq dominantes du métier suivantes, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription : sécurité et accueil du public, présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château, intégration sur rayonnage et récolement, établissement d'un tableau de service, conservation du patrimoine écrit.

(durée : deux heures ; coefficient : 2)

1/ Le questionnaire à choix multiples (QCM) :

(QCM : 40 questions, 0.25 point / question)

Les questions soumises aux candidats portaient sur les dominantes de la filière à savoir l'accueil, la sécurité incendie, la sûreté ; le magasinage -récolement ainsi que sur la connaissance du ministère de la culture et de la communication et de son actualité.

2/ Les questions à réponse ouverte courte (QROC) :

(QROC : 3 questions : 3 points par question ; 1 point pour la présentation générale)

Dominante Sécurité et Accueil du public : Accueil / Sécurité/ Sûreté

Dominante Présentation d'une visite Guidée : Préparation / Gestion de groupe/ Contrainte d'organisation

Dominante Intégration sur rayonnage et récolement : Définition et objectifs d'une notion/ Cas pratiques sur Accueil-Surveillance en salle de lecture et Traitement d'un incident

3/ Les résultats :

Moyenne des notes : 10,05/20.

Notes allant de 6,75/20 à 17,5/20.

4/ Le bilan de l'épreuve d'admissibilité :

Compte-tenu du faible niveau des résultats, le seuil d'admissibilité a été fixé à 8/20. En effet, 11 des 19 candidats n'ont pas obtenu la moyenne à l'épreuve écrite. Il a cependant été décidé de déclarer 13 candidats admissibles à l'épreuve orale d'admission.

Pour le jury, le QCM étant un pur test de connaissances, le résultat à cette épreuve sommative est insuffisant. Quant aux QROC, cette épreuve appelle à développer des qualités rédactionnelles (présentation, structuration de la réponse, définition de la notion, argumentation), il est regrettable que certains candidats n'aient même pas pris la peine de tenter de répondre à certaines questions pourtant associées à la dominante choisie lors de l'inscription.

Le seuil est significatif d'une connaissance insuffisante de l'organisation du ministère mais aussi d'un manque de préparation générale.

VI – L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les fonctions qu'il a exercées en qualité d'adjoint technique de 2e classe d'accueil, de surveillance et de magasinage ; cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury dont l'objectif est d'apprécier la personnalité, les aptitudes, les motivations professionnelles du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps. Au cours de cet entretien, les questions posées par le jury portent sur les connaissances techniques du candidat et sur son expérience professionnelle.

(durée : vingt minutes ; coefficient : 3)

Les 13 candidats admissibles se sont présentés les 1er et 2 décembre 2014.

1/ L'exposé du parcours professionnel :

L'exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les fonctions qu'il a exercées en qualité d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage a été en général trop court et insuffisant sur le descriptif des missions exercées (pour environ 80% des candidats).

Les candidats ayant bien préparé la présentation de leur parcours ont fait la différence. Cependant, souvent les candidats n'ont pas suffisamment mis en avant leurs compétences et savoir-faire professionnels.

Le jury a parfois été surpris au cours de l'entretien que le candidat évoque un pan complet d'aptitudes et de missions non valorisées au cours de l'exposé.

D'une manière générale, le candidat éprouve toujours des difficultés à évoquer son travail, à mettre des mots sur ses gestes du quotidien professionnel. Il est donc indispensable, en amont de cette épreuve, de consacrer un minimum de temps pour réfléchir sur ses réflexes métiers.

2/ La conversation avec le jury :

Tout d'abord, certains candidats ont encore négligé leur présentation. Le jury rappelle qu'une intervention orale passe pour la moitié par une communication non verbale. Les candidats doivent donc être très vigilants sur le contact visuel, leur gestuel et leur posture face au jury.

Ensuite, la majorité se contente de répondre aux questions ouvertes sans reformuler, argumenter ni structurer une réponse développée. Le jury est ainsi constamment obligé de relancer l'entretien alors que les questions posées s'appuyaient en grande partie sur l'environnement professionnel et le poste actuel du candidat. Les candidats doivent davantage aborder les questions ouvertes comme un moyen de démontrer la structuration de leur pensée.

Enfin, en dehors du service auquel ils sont rattachés, beaucoup de difficultés pour se situer dans un département, au sein de l'organigramme de l'établissement ou du ministère, méconnaissance du rôle et de la composition des commissions administratives paritaires, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (alors que nous étions en pleine actualité des élections professionnelles). Un réel besoin de prendre de la hauteur pour se situer dans son environnement professionnel et se projeter dans une mobilité soit fonctionnelle soit géographique s'est fait ressentir pour les $\frac{3}{4}$ des candidats alors qu'ils mettent tous en avant leur intention de progresser vers des missions d'encadrement et de responsabilités accrues.

Les prestations ont été très diverses comme l'atteste les notes allant de 5/20 à 17/20.

VII – L'admission

Le total des deux épreuves (écrites et orales) est noté sur 100. Suite à la délibération du jury, les candidats ayant obtenu une note supérieure à 50 ont été déclarés admis soit 11 des 13 candidats pour 22 postes à pourvoir.

Alexandra Hernandez
Présidente du jury